

ses effets sur l'économie canadienne, en particulier sur les programmes financés conjointement par Ottawa et les provinces.

Monsieur l'Orateur, à une époque où nous avons la démocratie de participation, Information Canada, la participation du public à l'élaboration des décisions, et bien d'autres choses encore, il me semble que c'est, de notre part, une requête parfaitement légitime que de demander que les résultats de cette étude du ministère du Travail soient rendus publics. Il ne s'agit manifestement pas d'un document exposant une politique ou des secrets d'État. On nous dit qu'il s'agit d'un examen de la question du salaire minimum, et de ses effets sur l'économie du pays. Franchement, nous nous réjouissons bien plus si, au lieu d'avoir un examen, un Livre blanc ou un document analogue, nous pouvions avoir un bill modifiant la loi en question. Cependant, comme tout cela prend du temps, je me demande pour quelle raison le gouvernement ne nous ferait pas part des résultats de cette étude.

Aujourd'hui même, pendant la période des questions, le premier ministre (M. Trudeau) s'est félicité de la publication par le gouvernement d'un Livre blanc sur la fiscalité. Il a été jusqu'à dire que le gouvernement a été encouragé, pas forcément par la teneur des réponses qu'il reçoit, mais en voyant que le peuple canadien est content d'intervenir dans le processus décisionnel.

• (5.10 p.m.)

Si c'est là la politique du gouvernement, pourquoi ne s'y conforme-t-il pas? Je suppose que parfois, quand nous réclamons certains documents qui peuvent contenir des éléments confidentiels, le refus du gouvernement d'accéder à une demande peut être justifié. Ce n'est sûrement pas le cas ici, car il s'agit d'une étude sur le salaire minimum et ses effets sur notre économie, faite à l'aide des deniers publics. On peut supposer qu'elle s'est traduite par un document quelconque. J'estime que nous avons droit d'en prendre connaissance, et c'est pourquoi j'ai fait inscrire cette motion au *Feuilleton*. Quand la motion a été présentée le 25 novembre 1969, le gouvernement m'a demandé de la retirer. Naturellement, c'est tout simplement une façon de pousser un député à demander qu'elle soit reportée à l'ordre du jour.

Je n'ai pas l'intention de me lancer maintenant dans un débat prolongé ni de faire se prononcer la Chambre là-dessus comme s'il s'agissait de la plus grosse affaire qui ait jamais échoué au Parlement mais il me semble bien qu'on devrait satisfaire à ma demande. Il est certain que si l'idée que nous devrions savoir ce qui se passe n'est pas illusoire, c'est

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

bien là un cas d'espèce. Toute cette affaire de l'information plus ou moins complète du public par le gouvernement a déjà fait l'objet bien des fois d'une déclaration simple, à savoir que nous devrions passer d'une période où le gouvernement ne révélait rien à moins que ce ne fut absolument nécessaire à une période où il devrait tout dire sauf ce qui doit être tenu absolument secret. On m'a dit que certains membres du cabinet défendent très énergiquement ce dernier parti. Certains membres du cabinet essaient de faire adopter au gouvernement une attitude grâce à laquelle les Canadiens auraient le droit d'être tenus au courant des moindres informations qu'il détient, à moins qu'il y ait de bons et solides motifs pour garder le secret. Je ne vois pas comment on pourrait invoquer une raison, bonne ou mauvaise, pour garder cette révision secrète. Maintenant que le secrétaire parlementaire du ministre du Travail (M. McNulty) a repris son souffle, j'espère qu'il pourra se lever et nous dire que la décision a été prise d'adopter cette motion. Une fois qu'il aura fait cela nous pourrions lever la séance et dire que nous avons accompli de la bonne besogne.

M. Jim McNulty (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Je sais que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est un vieux routier des Communes et je suis certain qu'il s'attend à ce que je vais dire. Cette motion se rapporte à l'examen de la question du salaire minimum fait par le ministère du Travail et de ses effets sur l'économie canadienne dont a parlé le ministre du Travail (M. Mackasey) le 3 novembre 1969, comme on le voit au hansard à la page 402. Comme je l'ai dit le 26 novembre dernier, on a préparé une étude confidentielle et de nature interne destinée aux fonctionnaires du ministère du Travail; je demande à nouveau respectueusement au député de retirer sa motion.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: La question!

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.